

I – Résultats des ELECTIONS du 4 décembre 2014

Vous trouverez ci-après les principaux résultats déjà obtenus (certains dépouillements ne se feront qu'en fin de semaine). **Globalement, c'est un grand succès pour l'UNSA, l'UNSA-éducation et ses syndicats, dont le SEJS. Nous remercions chaleureusement tous les électeurs qui nous ont fait confiance**, souvent en reconnaissance du travail déjà accompli et parce qu'ils partagent nos valeurs d'un syndicat réformiste ("*oser proposer, savoir s'opposer*"). Nous nous efforcerons de continuer à nous montrer digne de cette confiance pour l'avenir.

CAP des IJS (commission administrative paritaire des inspecteurs de la jeunesse et des sports)

Le SEJS conserve 5 sièges sur 6, avec un score demeurant supérieur à la "barre" des 80 %, soit 80,27 % (il ne progresse pas, mais avait déjà progressé de 10 points au scrutin de 2011 par rapport à celui de 2007 ; il est difficile de faire beaucoup mieux ...) ; le taux de participation au scrutin est significativement supérieur (de plus de 10 %) à celui de 2011, soit 68,62 % au lieu de 58,14 %.

Le SEJS demeure le syndicat de l'UNSA-éducation qui a le meilleur taux de représentativité, soit 80,27 %.

On regrettera néanmoins que 41 membres du SEJS n'aient pas voté (ou pu voter, car quelques cas de non réception de matériel de vote ont été signalés) ou, par maladresse, ont rendu leur bulletin nul (4 ont mis la profession de foi au lieu du bulletin de vote ; 1 a voté deux fois et 1 n'a pas mis son bulletin dans la bonne enveloppe ...). Il faudra faire mieux la prochaine fois !

Compte tenu du choix fait par le SGEN-CFDT d'occuper un siège d'IPJS, vos représentants élus sont donc :

Pour les **IJS** actuellement **en 2ème classe** : **Valérie BERGER-AUMONT**, titulaire
Philippe BAYLAC, titulaire,
Zahra MABROUK, suppléante,
Fabien MARTHA, suppléant

Pour les **IJS** actuellement **en 1ère classe** : **Isabelle BECU-SALAÜN**, titulaire
Bernard BRONCHART, titulaire,
Estelle LEPRETRE, suppléante,
Pierre-Yves BOIFFIN, suppléant

Pour les **IPJS** : **Pierre GARREC**, titulaire
Damien KLEINMANN, suppléant

CCP des directeurs et directeurs adjoints d'établissement J&S

Cette année, le SGEN-CFDT n'a pas déposé de liste. Le dépouillement aura lieu vendredi 12 décembre, mais **les listes UNSA-éducation** (seules candidates) **sont sûres d'y obtenir tous les sièges.**

Vos représentants du SEJS élus sur la liste UNSA-éducation seront donc : **Gérard BAUDRY** (titulaire) et **Bruno GENARD** (suppléant) pour la CCP des directeurs, **Edwige BAKKAUS** (titulaire) et **Frantz HAUW** (suppléant) pour les directeurs adjoints.

CTM J&S (comité technique ministériel Jeunesse et Sports)

L'UNSA-éducation progresse de 5,7 % et atteint plus que la majorité absolue, soit 52,3 %. Elle obtient plus de la moitié des sièges, 9 sur 15, contre 5 sur 10 en 2007. La période de référence comparable est effectivement 2007, car à périmètre équivalent. Il ne faut pas oublier que, grâce à l'action de l'UNSA-éducation, à laquelle se sont associées la FSU, la CGT et quelquefois FO, nous avons obtenu la "re-création" d'un CTM spécifique, au lieu du CTM commun et fourre-tout que les SG et DRH de l'époque avaient construit, pour leur confort personnel.

Vos représentants du SEJS élus sur la liste UNSA-éducation, qui obtiennent deux sièges de titulaires sur 9, sont donc : **Michel CHAUVEAU** et **Isabelle BECU-SALAÛN**. Les suppléants sont **Pierre GARREC**, **Philippe BAYLAC** et **Valérie BERGER-AUMONT**. Au 1er mai 2015 (départ en retraite de M. CHAUVEAU), Pierre GARREC deviendra titulaire et **Emmanuel COQUAND** nouveau suppléant.

CT des DDI (comité technique des directions départementales interministérielles)

Dans un contexte de forte baisse des effectifs (-25% entre 2010 et 2014), **le nombre de voix UNSA progresse de 15 %** (de 5 831 à 6 732). L'UNSA est la seule organisation à progresser en nombre de voix et **obtient 27 % des suffrages**, à quelques centaines de voix de FO (30 %) qui demeure la première organisation syndicale à ce CT, bien qu'elle régresse de 450 voix et en %. **L'UNSA y devient donc la deuxième organisation syndicale et y gagne un siège (3 au lieu de 2)**. La CGT perd plus de 7 points (à 20 %) et deux sièges ; la CFDT régresse à 11 % mais conserve son siège. La FSU, Sud et l'alliance CFTC/CFE-CGS/SNIPSV n'obtiennent pas de siège.

La répartition des sièges au sein des différents syndicats et fédération de l'UNSA est en train de se faire. Le SEJS en revendique un, au sein de l'UNSA-éducation.

CTAC (comité technique d'administration centrale)

Le périmètre de ce CTAC des ministères sociaux est nouveau (il inclut le ministère du travail). Il n'y a donc pas de "périmètre comparable" dans le passé. **L'UNSA-éducation y devient majoritaire, avec 3 sièges sur 6, avec 30,01 % des suffrages exprimés** (1676 sur 2731 inscrits - taux de participation de 61,37 %). Viennent ensuite la CGT (29,83 %) et le SGEN-CFDT (26,31 %), qui obtiennent 3 sièges chacun. FO (7,34 %) et SUD (6,50%) n'obtiennent pas de siège. La FSU ne présentait pas de liste.

Votre représentant du SEJS élu sur la liste UNSA sera **Michel CHAUVEAU** (suppléant) auquel succédera **Benjamin COUBARD-MILLOT** au 1er mai.

Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE)

En passant de 14 à 14,8 % et de la 5e à la 3e place, l'UNSA est l'organisation qui progresse le plus : elle est même la seule à le faire en pourcentage comme en voix. L'UNSA confirme sa place parmi les quatre organisations représentatives dans toute la fonction publique ; elle progresse d'un point à 10,3% pour le décompte général pour le Conseil Commun de la fonction publique (CCFP) et y gagne un siège.

Voir l'article sur le site fédéral (reprise intégrale du communiqué de l'UNSA FP).

<http://bit.ly/1ywGT3z>

II – Répartition des sièges au CT de proximité (de DDI ou de DRJSCS)

Hormis 22 services d'effectif supérieur à 100 personnes, tous les services déconcentrés ont déposé (via l'UNSA Fonction publique, en ce qui concerne les syndicats de l'UNSA-éducation, dont le SEJS) une liste UNSA (sauf un, par non respect des délais ...). **Il convient donc de procéder rapidement à la répartition des sièges, par consensus interne entre tous les syndicats de l'UNSA représentés localement dans le service.** Tous les membres du SEJS doivent pouvoir être associés à cette procédure, s'ils le désirent, quelle que soit leur fonction au sein du service, même s'ils ne souhaitent pas être désigné pour siéger dans ces instances.

Pour plus de précision, reportez vous à mon message n° 60 adressé à tous les membres du SEJS et prévenez-moi en cas de difficulté.

Le SEJS est un syndicat qui a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres, notamment au sein de l'UNSA-éducation. N'acceptez pas de vous faire évincer de la concertation qui doit présider à ces décisions de répartition des sièges au CT de proximité.

III – SEJSInfo n° 26

Vous trouverez ci-joint le n° 26 de SEJSInfo, rendant compte du congrès de TOULOUSE d'octobre 2014. Vous y trouverez notamment les motions de congrès (constituant les "feuilles de route" du bureau national pour l'année), ainsi que le bulletin d'adhésion au SEJS pour 2015 (la cotisation est déductible des 2/3 de l'impôt sur le revenu).

IV – CAP de promotion des IJS du 28 janvier 2015

Le SEJS vous a adressé un message à ce sujet le 23 novembre dernier (n° 56). Les collègues concernés ont été relancés de manière spécifique il y a une semaine pour transmettre au SEJS les éléments permettant de calculer leur barème. Il en manque encore un certain nombre. Une ultime relance sera faite de manière nominative d'ici la fin de la semaine. Si vous ne la recevez pas, c'est que votre réponse (de 2013 ou de 2014) a bien été enregistrée. Les IJS qui n'auront pas répondu ne figureront pas à ce barème (l'ordre de classement étant transmis par ailleurs à l'administration).